

	Commission de Traitement des Réclamations du Jeudi 12 octobre 2023	Direction Adjointe en charge des Ressources
---	---	--

Participants :

Pour la direction

- Mme Alice DUCHER, Directrice des Ressources Humaines
- Mme Stella GUILLIN, Attachée juridique aux relations sociales

Pour les organisations syndicales

- Mme Virginie DUMARCAY (CFDT)
- Mme Maeva HIMED (CFTC)
- M. Antoine GIAMBIAGGI (FO)

❖❖❖❖

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES COMMUNES DES ELUS

Mouvements du personnel

Les élu(e)s souhaitent connaître : les entrées, les sorties, les changements d'affectation et les mutations pour le mois de septembre 2023.

Voir les documents joints en annexe.

Heures supplémentaires

Des heures supplémentaires ont-elles été effectuées au cours du mois de septembre 2023 ?

Si oui dans quels services et combien d'agents mobilisés ?

Des heures supplémentaires sont-elles prévues au mois d'octobre 2023 ?

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 9 septembre 2023**

- **Sur le processus PE/AS** : Elle a concerné 12 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
 - DIADEME TS
L'objectif était fixé à 330 dossiers – 331 dossiers ont été traités.
 - DIADEME TI
L'objectif était fixé à 50 dossiers – 50 dossiers ont été traités.
 - DSJ
L'objectif était fixé à 320 dossiers – 361 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus RCT** : Elle a concerné 7 salariés dont 2 cadres (tous en télétravail).

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le vendredi 19 septembre 2023 au soir**

- **Au service communication** : Elle a concerné 3 salariés.
- **Au pôle des moyens généraux** : Elle a concerné 2 salariés.

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 23 septembre 2023**

- **Sur le processus contrôle PE : Elle a concerné 7 salariés dont 2 cadres.**
 - L'objectif était fixé à 210 dossiers – 379 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus PAD / ACCUEIL** : Elle a concerné 23 salariés dont 1 cadre (5 sur site et 18 en télétravail). Elle a porté sur l'activité de la CSS :
 - L'objectif était fixé à 770 – 879 dossiers ont été traités.

❖ **Une séance d'heures supplémentaires a été réalisée le samedi 30 septembre 2023**

- **Sur le processus PE/AS** : Elle a concerné 15 salariés dont 1 cadre. Elle a porté sur les activités suivantes :
 - DIADEME PRN
L'objectif était fixé à 80 dossiers – 80 dossiers ont été traités.
 - DSIJ
L'objectif était fixé à 1240 dossiers – 1404 dossiers ont été traités.
- **Sur le processus PAD / ACCUEIL** : Elle a concerné 21 salariés dont 2 cadres (5 sur site et 16 en télétravail). Elle a porté sur l'activité de la CSS :
 - Aucun objectif commun n'avait été fixé – 871 dossiers ont été traités.
- **Au service prévention en santé** : Elle a concerné 2 salariés.

Pour le mois d'octobre 2023 :

- deux séances d'heures supplémentaires sont programmées le 14 et le 21 octobre 2023 pour la CSS ;
- deux séances d'heures supplémentaires sont programmées les 7 et 14 octobre 2023 au sein de la DP.

Les vacances de postes

Les élu(e)s réclament un état des lieux des vacances de poste récentes et en cours.

 **Concernant les VP restées en cours lors de la dernière CTR**

❖ **Pour la DGRLCF**

- VP 30 et Ucanss 73917 – 2 Enquêteurs – Niveau 5A/5B – au pôle lutte contre la fraude
 - Annonce lancée jusqu'au 14/07
 - Annonce prolongée jusqu'au 11/08
 - 95 candidatures reçues (89 externes et 6 internes)
 - 11 candidats ont passés les tests écrits (6 externes et 5 internes)
 - Des entretiens se sont déroulés le 15/09
 - Candidature retenue : Madame FORNAL Florence – niveau 5A – prise de fonction le 6 novembre
 - La VP est toujours en cours pour le deuxième poste
 - Annonce lancée jusqu'au 19/10
- VP 32 et Ucanss n°76658 – Chargé d'études – Niveau 5A – au pôle établissements régulation et accompagnement
 - Annonce lancée jusqu'au 11/09
 - 10 candidatures externes reçues
 - VP infructueuse relancée sous le n°78119
 - Annonce lancée jusqu'au 11/10
 - 13 candidatures externes reçues
 - En cours

► VP 35 – Responsable de service – Niveau 8 – au pôle des relations conventionnelles avec les professionnels de santé

- VP publiée en interne
- Annonce lancée jusqu'au 29/09/2023
- 3 candidatures internes reçues
- 3 candidats ont passé les tests écrits les 3 et 5/10
- 3 candidats ont été reçus en entretien les 9 et 10/10
- En cours

► VP 36 et Ucanss n°77338 – Conseiller Etablissements – Niveau 5A – au pôle établissements régulation et accompagnement

- VP publiée en interne et externe
- Annonce lancée jusqu'au 26/09/2023
- 18 candidatures reçues (16 externes et 2 internes)
- 2 candidats internes ont passé les tests écrits le 29/09
- 2 candidats ont été reçus en entretien le 10/10
- En cours

❖ Pour la DRCADPS

► VP 28 et Ucanss 72664 – Assistant Médical – Niveau 4E – au CMS de Choisy-le-Roi

- Annonce lancée jusqu'au 22/06 et prolongée jusqu'au 07/07
- Infructueuse
- Annonce relancée du 04/09 au 25/09
- 33 candidatures externes reçues
- En cours

❖ Pour la DAR - DRH

► VP Ucanss 72320 – 2 Techniciens Infrastructures matériel logiciel – Niveau IIB – au service informatique

- Annonce lancée jusqu'au 14/06
- 2 candidatures externes reçues
- 1 candidat a été reçu en entretien le 15/06
- Le candidat retenu s'est désisté
- Une promesse d'embauche a été faite à Monsieur Lionel DUMONT – prise de fonction le 16 octobre
- La VP est toujours en cours pour le deuxième poste.

► VP Ucanss n°75727 – Expert système réseau - Niveau 6 – au service informatique

- VP publiée en externe
- Annonce lancée jusqu'au 14/08
- 4 candidatures reçues
- 2 candidats ont été reçus en entretien le 06/07
- Entretien infructueux
- VP relancée jusqu'au 13/09
- 10 candidatures reçues
- Un entretien s'est tenu le 14/09
- Entretien infructueux
- VP relancée jusqu'au 31/10
- Un entretien est prévu le 12/10
- En cours

❖ Pour la DCF

VP Ucanss 75997 – Rédacteur(trice) juridique – Niveau 4 – Recours contre tiers

- VP publiée en externe
- Annonce lancée jusqu'au 24/08/2023
- 23 candidatures externes reçues
- 4 candidats ont passé les tests écrits au cours de la semaine du 14/08
- 4 candidats ont été reçus en entretien les 14, 17 et 21/08
- La candidate retenue s'est désistée
- VP relancée jusqu'au 22/09
- 28 candidatures externes reçues
- VP infructueuse
- Annonce relancée jusqu'au 24/10

Concernant les nouvelles VP depuis la dernière CTR

❖ Pour la DGRLCF

- VP Ucanss n°78598 – 2 Audienciers – Niveau 5A – au service contentieux
- VP publiée en externe
 - Annonce lancée jusqu'au 20/10/2023
 - En cours

❖ Pour la DRCADPS

- VP 38 – Conseiller Accompagnement Santé – Niveau 4 – au sein du service missions sociales
- Annonce lancée jusqu'au 20/10
 - En cours
- VP 39 et Ucanss n°78736 – Coordonnateur – Niveau 9 – au pôle accueil physique et accès aux droits
- VP publiée en interne et externe
 - Annonce lancée jusqu'au 24/10/2023
 - En cours
- VP 40 et Ucanss n°79069 – 2 Technicien de prestations – Niveau 3 – au sein du pôle accès aux droits
- Annonce lancée jusqu'au 26/10
 - En cours
- VP 41 et Ucanss n°78951 – Responsable de service – Niveau 7 – au sein du service prévention
- Annonce lancée jusqu'au 27/10
 - En cours

Les procédures disciplinaires (Art.48)

Les élu(e)s demandent un état des lieux sur les procédures en cours.

Les élu(e)s demandent si de nouvelles procédures disciplinaires ont été engagées depuis la dernière CTR et, le cas échéant, combien ont abouti à un licenciement, une rupture de contrat (si CDD) ou conduit à un blâme ?

Depuis la dernière CTR, aucune procédure disciplinaire n'a été déclenchée.

Parmi les procédures disciplinaires évoquées lors de la dernière CTR, deux procédures sont terminées et n'ont pas donné lieu à un licenciement, une procédure est toujours en cours.

Présomption de démission

Les élus souhaitent savoir si des mises en demeure ont été envoyées à des agents dans le cadre de la présomption de démission et, le cas échéant, quelles ont été leur issue ?

Depuis l'entrée en vigueur de la législation relative à la présomption de démission, une mise en demeure a été adressée à un agent. Ce dernier n'ayant pas donné suite, la direction a mis en œuvre la présomption de démission.

Depuis la dernière CTR, aucune mise en demeure pour reprise du travail n'a été envoyée. Il n'y a donc pas eu de salarié présumé démissionnaire.

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFDT

Circulaire RH n°11/2023 / Rachat de jours RTT

Des interrogations subsistent sur la possibilité du rachat de jours RTT, malgré les réponses apportées par la direction sur le sujet en CTR du 14/09/2023 :

6.1/ Y aura-t-il une 3ème campagne de rachat de RTT en 2023 pour la période de jours acquis après le 31/08 et jusqu'au 31/12/2023 comme le prévoit la loi ?

Si oui, quand les agents en seront-ils suffisamment informés en amont afin de leurs permettre de ne pas épargner sur le CET ni de les positionner en congés ?

Car nombreux d'agents n'ont pas pu faire de demande de rachat sur le premier semestre 2023, de par l'information trop tardive parue respectivement le 30 Mai pour la 1ère campagne et ensuite le 31 Juillet pour 2ème campagne 2023, des périodes où il y avait beaucoup de congés déjà pris ou posés bien avant la parution des circulaires (à croire que cela a été fait exprès) !

6.2/ Dans la dernière circulaire RH n° 11/2023, outre la directive logique que « les jours RTT doivent être acquis à la date du rachat et ne doivent pas déjà avoir été pris ou épargnés sur le CET » une mesure restrictive supplémentaire est imposée « ne pas avoir déjà fait l'objet d'un rachat sur la 1ère campagne 2023 ». Sachant que cette mesure supplémentaire n'a pas été introduite sur les précédentes campagnes (d'octobre 2022 et mai 2023) ni par la loi, la CFDT estime que cela est pénalisant pour les salariés et souhaitent connaître la raison de cette mesure restrictive qui semble uniquement être un moyen de maîtrise budgétaire ?

Concernant la troisième campagne de rachat de RTT

La circulaire portant sur le rachat des RTT a été mise en ligne le 31 juillet 2023 pour permettre aux agents d'anticiper la gestion de leurs congés annuels. Cette circulaire précise par ailleurs qu'une troisième campagne de rachat pourra être organisée en fin d'année 2023 en fonction des disponibilités budgétaires.

La direction prendra la décision selon les prévisions de dépenses au 31 décembre 2023.

En principe, une troisième et dernière campagne devrait pouvoir être organisée. Le cas échéant, les agents en seront avisés dès que possible.

Concernant le contenu de la dernière circulaire RH n°11/2023

La mention « ne pas avoir déjà fait l'objet d'un rachat sur la 1ère campagne » constitue simplement une indication pour les agents afin qu'ils fassent leur demande uniquement sur leur droit résiduel sans intégrer leurs droits déjà rachetés. Cette mention semble avoir été comprise puisque les demandes reçues étaient globalement conformes.

Migration de Chronogestor vers Chronotime

En CSE du 25/08/2022, la direction avait informé les élus que la mise en place de Chronogestor (depuis Mai 2012) est devenu « un outil de gestion du temps ancien, désormais peu évolutif, plus suffisamment ergonomique pour les salariés et ne permettant pas de piloter au plus près les activités », soit un outil obsolète.

La direction avait alors indiqué qu'un nouvel outil national serait déployé et mise en place « Chronotime » qui n'est pas une nouvelle version de Chronogestor. Le calendrier présenté en plénière prévoyait un déploiement en date du 03/10/2023 en collaboration avec les CPAM 77, 91, 92, 93 et 94 ainsi que la CRAMIF.
Nous sommes en Octobre 2023 et aucune nouvelle information ne circule sur CHRONOTIME !

La CFDT demande donc à la direction si ce projet a pris du retard ? Si Oui, pourquoi ? Quand les agents seront-ils informés des modalités de changement et d'utilisation de ce nouvel applicatif pour badger sur PMF et saisir les absences (CA, RTT, activité syndicale, etc....) ?

Cela implique-t-il la nécessité de l'attribution d'une nouvelle carte agent pour tous les salariés de la caisse ? Et ce dossier fera-t-il l'objet d'une consultation pour avis des élus du CSE sur la mise en œuvre ?

Concernant le calendrier de mise en œuvre de l'outil Chronotime

Le projet a effectivement pris du retard. Cette gestion de projet multi organismes, tant pour les 6 équipes régionales que pour le prestataire, génère des délais de recette plus longs que prévu (validation de la conformité du paramétrage outil). La mise en production ne sera pas proposée avant 2024.

Concernant l'attribution de nouvelles cartes agents

La mise en œuvre de Chronotime n'a aucun rapport avec le déploiement de nouvelles cartes agents qui durera jusqu'en 2024.

Concernant la consultation pour avis du CSE

Chronotime fera l'objet d'une consultation CSE en temps utile.

Nouvel intranet

En CSE du 20/07/2023, la direction a fait une présentation du « nouvel Intranet » pour la CPAM du Val de Marne. Lors de cette plénière, une démonstration de l'arborescence et utilisation des rubriques de la refonte du site Intranet a également été faite aux élus. Le calendrier de déploiement prévoyait alors une livraison prévisionnelle du nouveau site par le prestataire EWILL en Octobre 2023.

Un concours a aussi été lancé auprès des agents de la caisse pour trouver un nom à ce nouveau site Intranet. Nous sommes en Octobre 2023 et aucune nouvelle information ne circule à ce sujet !

La CFDT demande donc à la direction si ce projet a pris du retard ? Si oui, pourquoi la Société EWILL ne tient pas ses engagements compte-tenu du montant induit par la prestation de l'ouvrage ? Et où en est-on du concours pour trouver le nouveau nom de l'Intranet ?

Concernant le futur site intranet

La société Ewill a livré le site intranet en fonctionnement en juin 2023. Ce dernier a par la suite été présenté au CSE en juillet 2023. Cependant, et comme il avait été mentionné aux élus, les pages ne sont pas encore toutes créées. Ce long travail est réalisé par l'ensemble du service communication en parallèles d'autres activités également prioritaires.

Concernant le nom du futur site intranet

Le nom du « gagnant » du concours sera communiqué à tous les agents cette semaine.

Cristolien / Sas d'entrée

Les salariés trouvent que le tourniquet se referme très vite sur eux au moment de leur sortie ou s'arrête brutalement si l'on rentre trop vite en arrivant et ils ont peur d'avoir un pied pris dedans (risque éventuel).

Cette problématique avait déjà été soulevée en CTR du 10/11/2022 et la direction avait alors indiqué qu'« une demande serait faite auprès du prestataire en charge de la maintenance afin de vérifier la faisabilité de la requête. » A ce jour, cela continu de se produire.

La CFDT réitère sa demande, la direction peut-elle revoir les paramètres de fonctionnement pour un démarrage du tourniquet moins rapide dans les 2 sens ?

Le prestataire est intervenu en septembre 2023 et n'a constaté aucune anomalie.

Cristolien / toilettes du 4^{ème} étage

Sous le distributeur de savon, le mur est très détérioré par l'humidité, car celui-ci n'est pas isolée de l'eau des lavabos.

La CFDT avait déjà fait ce signalement en CTR du 13/07/2023, où la direction avait alors répondu que « le service Travaux et Maintenance installerait du carrelage sur les colonnes / murs de l'ensemble des sanitaires du siège afin que cette problématique ne perdure plus. »

La CFDT réitère sa demande, quand est-il prévu de commencer ces travaux pour réparation ?

Les travaux dans les sanitaires ont commencé le lundi 9 octobre 2023.

Cristolien / Casiers-vestiaires

A chaque palier se trouvent des casiers servant de vestiaires aux agents de la caisse.

Lors de la campagne des élections professionnelles, certains casiers avaient été déplacés sur les côtés des ascenseurs provisoirement pour libérer un espace d'affichage aux OS. Depuis, quelques casiers n'ont pas été replacés auprès des autres, comme c'est le cas aux étages suivants : 2^{ème} zones B et C, 3^{ème} zone B (voir photos en PDF).

La CFDT demande à la direction la remise en place de ces casiers afin de libérer les espaces côté ascenseur et permettre aux agents concernés de mieux accéder à leurs casiers ?

Les services généraux se chargent de remettre en place les casiers cette semaine.

Cristolien / Fontaines à eau

En date du 02/10/2023 un « push-mail » a été envoyé aux salariés pour informer que les fontaines à eau seraient remplacées par de nouvelles machines dans la semaine. Après ce remplacement effectué, la CFDT constate que les nouvelles fontaines ne reposent pas sur un support adéquate (comme un tapis anti-fuite par exemple) afin de protéger les sols (moquette ou faux parquet) qui vont continuer de se détériorer de par les dégorgements et éclaboussures d'eau survenant lors de leur utilisation par les agents. C'est plus que dommage d'avoir réalisé l'installation de ces nouvelles fontaines aux mêmes emplacements sans tenir compte des sols déjà abîmés comme la direction s'était engagée de le faire en CSSCT.

La CFDT réitère donc sa demande auprès de la direction pour faire le nécessaire afin d'éviter des gros œuvres bien plus coûteux à budgétiser.

Et est-il prévu que les autres sites disposant aussi de fontaines à eau bénéficient d'un remplacement comme au Cristolien ?

Concernant la problématique des sols abimés

Afin de pallier la problématique des sols abîmés, des tapis absorbants ont été commandés.

Concernant le remplacement des fontaines à eau des autres sites

Les autres sites disposent déjà de nouvelles fontaines à eau. Aucun remplacement n'est donc prévu.

Cristolien / eau chaude dans douches du gymnase

Depuis le mois de Mars 2023, les agents constatent qu'il n'y a toujours pas d'eau chaude dans les douches du gymnase. Aussi, lors de chaque CTR, la question se pose de savoir quand les travaux pour rétablir l'eau chaude dans les douches des vestiaires du gymnase pourront enfin débuter. Ce à quoi, la seule réponse donnée par la direction est que le service « Travaux et Maintenance, ne peut pas réaliser les travaux sans l'accord de l'expert mandaté par l'assurance Générali. »

Cette réponse n'est pas satisfaisante, sachant qu'une contre-expertise a eu lieu le 6 juin dernier pour obtenir cet accord dans les meilleurs délais. C'est inacceptable qu'en ce début de mois d'octobre l'expert puisse rester muet !

Les élu(e)s CFDT demandent à la direction de relancer l'expert au plus vite, avant l'arrivée de l'hiver, afin de solutionner et améliorer les conditions d'hygiène des activités sportives dans les locaux de la caisse.

L'expert ayant donné son accord pour les réparations, le service travaux et maintenance va procéder à l'installation de ballons de secours (sous 4 à 5 semaines).

Cristolien / Entretien des moquettes

On constate des salissures sur les moquettes autour des poubelles ; loin d'incriminer le personnel de ménage qui ne fait qu'enlever un sac poubelle dans lequel le personnel aura peut-être mis des gobelets, canettes ou bouteilles pas entièrement vides, occasionnant ainsi des taches et salissures lors du retrait des sacs poubelle pour en changer.

Selon quelle périodicité est prévu le nettoyage pour shampooiner les moquettes ? Et suite à la recrudescence de punaises, la direction envisage-t-elle de réaliser une inspection pour s'assurer que ce type de nuisible ne sévit pas ?

Concernant le nettoyage des moquettes

Les moquettes sont shampooinées deux fois par an.

Concernant la demande d'inspection

A ce jour, aucune alerte concernant les punaises de lit n'a été portée à la connaissance de la direction. Il n'est donc pas prévu de procéder à une inspection.

Cristolien / Fientes de pigeons devant le portique d'entrée

Le personnel se plaint toujours des fientes de pigeons sur le trottoir juste devant l'entrée du siège, la grille est également parfois souillée.

Est-il prévu d'assigner une personne pour nettoyer au moins la surface concernée (sans pour autant faire le travail de la mairie de Créteil, car ce sont tous les trottoirs qui sont concernés...) ?

Le prestataire de nettoyage est intervenu le 10 octobre 2023 pour nettoyer la grille devant l'entrée du personnel.

Passerelle d'accès au parking eiffel

Cette passerelle en bois est dangereuse par temps pluvieux lorsqu'il faut l'emprunter pour se rendre au parking Eiffel vers les Gémeaux et/ou le Cristolien (sujet qui revient régulièrement).

Est-il possible d'aviser la mairie pour refaire le revêtement antidérapant qui n'existe plus avant un accident ?

La Gestion Immobilière a fait une demande en ce sens au service voirie de la mairie de Créteil le 10 octobre 2023.

BSI 2023 (réalisé sur période du 30/05 au 23/06/23)

En CTR du 10/08/2023, la direction a indiqué « qu'en principe, les résultats du BSI devraient être communiqués par BVA d'ici le 8 septembre 2023 et que ces résultats pourront faire l'objet d'une présentation aux élus du CSE. »

Les élu(e)s CFDT souhaitent savoir si BVA a bien transmis les résultats du BSI comme prévu le 8 septembre dernier ? Et quand le personnel et les élus pourront en avoir connaissance ?

Les résultats du BSI ont bien été communiqués à la direction le 8 septembre dernier. Le bilan est en cours de finalisation et devrait être prochainement présenté.

Action « aller vers » dans cadre de la vaccination contre le HPV

En CSE du 31/08/2023, la direction avait informé les élus de sa participation à cette action grâce aux CMS de Choisy et St-Maur identifiés comme des centres de vaccination habilités pour réaliser ce type d'opération. La direction a alors indiqué qu'en termes de moyen, il est prévu :

- De mobiliser uniquement 3 infirmières et 2 sages-femmes sur les 2 CMS afin de limiter l'impact sur l'activité des 2 centres pour la campagne vaccinale HPV du dernier trimestre 2023 (rentrée scolaire 2023-2024),
- Avec une estimation de 18 jours agent (ETP) nécessaires pour réaliser la cible de vaccinations (soit 30 %).

Mais des questions n'ont pas eu de réponse en date du 31/08/2023. Nous sommes en Octobre 2023, la direction a maintenant un peu plus de recul sur cette campagne de vaccination pour y répondre. La CFDT souhaite donc savoir :

- Qu'en pensent les collègues concernées des 2 CMS après que la direction leur a présenté l'action et en voir discuter avec eux ?
- Concernant les frais de déplacement, de repas, durée de transport pour se rendre dans les collèges, la direction avait indiqué que la prise en charge RH se ferait comme pour une mission, restant à savoir si cela se fera sur journée pleine ou si forfaitaire. A ce jour, qu'en est-il ?
- Lors de l'AP, la CFDT avait indiqué que cette action ne devait pas se faire au détriment des activités habituelles au sein des 2 CMS, car un problème de personnel en moins était évident. La direction avait alors répondu qu' « une planification à l'avance serait faite pour éviter et pallier à ce problème ». A ce jour qu'en est-il ? Le temps de mission est-il bien réparti entre les collègues ? Est-il possible d'avoir connaissance de ce planning ?
- La CFDT demande également à la direction s'il est possible à ce jour d'avoir un premier bilan des vaccinations déjà réalisées par rapport à la cible des 454 élèves (soit 30 %) susceptible d'être vaccinés par les collègues des 2 CMS ?

Concernant l'avis des agents concernés

Les quatre agents concernés (3 infirmières diplômées d'Etat et une sage-femme) ont fait part de leur motivation à participer à cette démarche d'aller-vers en Santé Publique.

Concernant les frais de déplacement

Les opérations de vaccination vont s'effectuer par demi-journée de vacation, sous forme de mission incluant notamment le transport vers les établissements.

Concernant la planification

Les actions d'aller-vers HPV font partie des activités du CMS.

Les disponibilités des agents CPAM pour participer à la campagne ont été déterminée en fonction de l'activité des centres afin de ne pas impacter l'offre de soins. Des vacations d'une demi-journée l'après-midi ont été privilégiées : les actes infirmiers étant plus demandés le matin (ex : les prélèvements).

Afin de donner de la visibilité, une planification est en cours de réalisation. Cette dernière dépendra des informations connues sur le nombre d'élèves à vacciner. Tous les établissements scolaires étant en cours de campagne d'information auprès des parents, celles-ci ne sont pas définitivement stabilisées.

Concernant le bilan des vaccinations

Le dispositif est en cours de montée en charge et les interventions en cours de planification. L'ARS qui pilote l'action n'est donc pas en mesure de communiquer de bilan pour le moment.

Montant net social (MNS)

Lors de la CTR du 14/09/2023, la direction a indiquée qu'aucune réclamation n'a été faite par les salariés concernant le MNS indiqué sur les fiches de paie et obligatoire depuis le 1er/07/2023.

Sachant que le gouvernement a décidé par décret d'intégrer, dans les règles de calcul du MNS, des montants d'aides diverses délivrées par les entreprises (tel que la prévoyance complémentaire obtenue par négociation, tout comme des CESU de garde d'enfant, des primes et autre avantage en nature...), de ce fait le montant des ressources déclarées augmente potentiellement et significativement baisser le montant des prestations sociales associées (comme la prime d'activité ou le RSA) et cela est particulièrement vrai pour les bas salaires.

Suite à ce contexte, la CFDT s'étonne de la réponse de la direction et souhaite savoir si depuis la dernière CTR :

- La caisse a-t-elle reçu des réclamations quant au MNS indiqué sur les BP ?
- Si oui, combien ? Sont-elles justifiées ? Et des explications complémentaires ont-elles ou être apportées aux salariés ?

Le service de la GAP a reçu une seule demande d'explication relative au MNS indiqué sur les bulletins de paie.

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS CFTC

M.A.S

Le téléphone est au cœur des missions des agents de la M.A.S, 60 appels par jour et par agent en moyenne.

Les agents travaillent beaucoup avec le téléphone pour permettre aux assurés en difficulté d'accéder aux soins.

En conséquence, les élus CFTC demandent une prime pour les agents comme à la CPAM d'Orléans.
Qu'envisage la Direction ?

Pour les appels sortants, est-il possible que l'assuré voit le 36 46, car les appels sont parfois considérés comme des appels SPAM ou indésirables, les agents préciserait le numéro à rappeler en cas de message sur le répondeur ?

Concernant la demande de prime

L'article 23 de la CCNT prévoit l'attribution d'une prime de fonction au titre des permanences d'accueil téléphonique sous réserve de remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Les salariés assurent des permanences et ont pour mission première de recevoir ou d'émettre des appels téléphoniques de masse ;
- Dans le cadre d'une organisation du travail spécialement dédiée à cet effet.

Les conseillers accompagnement santé ne répondant pas à ces conditions, ils ne sont pas éligibles à la prime d'accueil téléphonique prévue par la CCNT.

Concernant l'affichage du 36-46

Une étude sera réalisée pour identifier la faisabilité de la demande.

FENTI

Pour le projet Pléiade, les agents du service s'interrogent, serait-il possible d'organiser des visios avec le service courrier de la Cpam d'Evry concerné et intégré dans le projet Pléiade afin de pouvoir échanger sur les conditions de mise en place de Pléiade ?

Ce point a été évoqué en réunion de service le jeudi 5 octobre dernier en vue de la réalisation d'un questionnaire regroupant les interrogations du secteur, et ce, afin de solliciter les bons interlocuteurs de la CPAM du 91.

Logistique Cristolien

Serait-il possible pour les agents de payer avec la carte déjeuner Edenred au distributeur automatique de boisson du Cristolien ?

Y-a-t-il d'autres moyens de paiement qu'une carte à puce ou des pièces ?

Il existe notamment des clefs sélecta.

Les agents s'inquiètent pour cet hiver, vu les problèmes de chauffage rencontrés l'an dernier, les agents espèrent être chauffés correctement au Cristolien cet hiver.

Cela sera-t-il le cas ?

Les prix au restaurant d'entreprise sont trop élevés pour une qualité pas toujours au rendez-vous, est-il possible de renégocier les prix, quand expire le contrat actuel avec Marguereat, le prestataire actuel pour un changement.

Les filtres de ventilation chauffage, climatisation sont-ils régulièrement changés ?

Quand ont-ils été changés pour la dernière fois ?

Concernant la carte Edenred

La carte Edenred n'est pas compatible avec le système de paiement des machines à café mises à disposition dans les tisaneries et à la cafétéria au rez-de-chaussée.

Concernant les autres moyens de paiement

Pour les machines à café dans les tisaneries, depuis le mois de mars 2023, un nouveau système de paiement dématérialisé disponible sur smartphone, Monyx Wallet, a été mis en place. Pour l'utiliser, il suffit de scanner le QR code présent sur les machines et de suivre les instructions pour télécharger l'application. Un mode opératoire avait été transmis à l'ensemble des agents.

Concernant le chauffage

La température sera de 19°C dans les locaux (objectif de sobriété énergétique).

Concernant le restaurant d'entreprise

Le marché se termine début septembre 2024. Une nouvelle mise en concurrence sera donc mise en place à ce moment-là.

Concernant les filtres de ventilation chauffage et climatisation

Nous avons un contrat de maintenance pour le remplacement des filtres deux fois par an.

Ces derniers ont été changés du 8 au 23 avril 2023.

Service communication

Les élus CFTC s'interrogent, le nouvel intranet représente une charge lourde à gérer et les agents du service sont déjà très sollicités, en conséquence les élus CFTC demandent un recrutement significatif pour le service.

Quand le nouvel Intranet sera-t-il disponible ?

La réponse de la Direction ?

Concernant la demande de recrutement

Le service communication retrouvera un agent, de retour de congé parental, dès la semaine prochaine. Par ailleurs, une alternante est arrivée en septembre 2023, pour compléter l'équipe 3 jours par semaine.

Concernant le nouvel intranet

Le nouvel intranet devrait être opérationnel d'ici le début de l'année 2024.

OSCARR

Des agents se font convoquer par rapport à leur saisie sur la production dans Oscarr, ou bien sur le temps passé pour instruire un dossier à la GDB notamment. Cela est inacceptable, les agents doivent encore se justifier, cela rajoute du stress et des pressions totalement dispensables, les agents sont déjà sous pression surtout dans les services de production.

La saisie dans Oscarr n'est pas claire, ce n'est pas à l'agent d'assumer un outil qui est assez brouillon et complexe au niveau de la retranscription d'activité.

Les élus CFTC demandent l'arrêt de ces convocations pour un problème de donnée mal saisie dans OSCARR, la Direction n'a qu'à fournir un outil plus facile pour les agents.

La réponse de la Direction ?

La cartographie par processus reflète l'activité des secteurs. Concernant la GDB, celle-ci est par ailleurs différenciée pour les deux services PAP et QCC. La saisie dans l'outil Oscarr doit refléter la réalité de l'activité réalisée. Dans le cadre de la supervision de l'activité de production, l'encadrement peut effectivement être amené à réaliser des rappels de saisie dans l'outil.

Organisation du travail

La CNAV et certaines CAF expérimentent la semaine de 4 jours strictement au volontariat, à quand une expérimentation au volontariat pour les agents de la Cpam 94 ?

A ce jour, il n'est pas prévu d'expérimenter la semaine de 4 jours.

Pass Navigo + Prime de transport

Les agents de la fonction publique sont maintenant remboursés à hauteur de 75% pour leur pass Navigo. A quand pour les agents de la CPAM 94 ?

Par ailleurs, à quand l'augmentation de la prime de transport ou appelée prime d'essence vu l'augmentation du coût des carburants ?

Cette modalité de remboursement du pass navigo n'est, à ce jour, pas envisagée au sein de notre organisme. Pour autant, d'autres aides ont été développées dans le cadre du forfait mobilité durable pour soutenir l'utilisation des mobilités douces.

Concernant l'augmentation de la prime conventionnelle de transport, cela relève d'une négociation au niveau de l'Ucanss.

PFS

Le service rencontre des problèmes de recrutement, les équipes s'essoufflent à former des agents qui ne restent pas, serait-il possible aussi d'élargir les partenaires pour les recrutements, le sourcing ?

Les élus CFTC demandent à la Direction quelles solutions sont envisagées pour renforcer l'équipe managériale.
La réponse de la Direction ?

Lors des EAEA ou EP, on détectait chez les agents un potentiel pour le management, cela est-il toujours d'actualité, cela ouvrirait des perspectives pour certains agents qui ont des appétences managériales ?

Concernant les problèmes de recrutement

Le RIME utilise la méthode de recrutement par simulation en partenariat avec l'agence Pôle Emploi de Chennevières-sur-Marne pour la deuxième fois. D'autres méthodes vont être expérimentées en 2024, toujours en partenariat avec Pôle Emploi.

Concernant l'équipe managériale

Plusieurs actions ont été entreprises afin de renforcer l'équipe managériale de la PFS :

- Parutions de vacances de postes en interne et en externe ;
- Mise en place d'une lettre de mission du 1^{er} septembre au 28 février 2023 ayant abouti à la titularisation d'un CSAD niveau 3 au poste de superviseur.

Concernant la détection de potentiel pour le management

Les souhaits d'évolution des agents vers un poste de superviseur, lorsqu'ils existent, sont systématiquement pris en considération par l'encadrement dans le cadre d'une détection de potentiel ou d'un accompagnement attentionné.

Chronogestor

Chronogestor met encore trop souvent trop de temps à s'ouvrir, des actions sont-elles menées pour résoudre ce problème de lenteur ?

La résolution des dysfonctionnements évoqués nécessite une analyse précise de ces situations : les salariés concernés par des ralentissements importants sont invités à faire un ticket SAM en indiquant précisément les circonstances et la mesure quantitative de ce ralentissement.

Places de parking

Des agents ne comprennent pas les critères d'attribution des places de parking au Cristolien, le parking extérieur du Cristolien est souvent vide.

La Direction peut-elle communiquer sur le futur logiciel d'optimisation des places de parking pour pouvoir en bénéficier quand elles sont inutilisées ?

Le parking Eiffel est sombre, et même jugé « glauque », les femmes ne sont clairement pas à l'aise, l'accès au parking Esquirol est aussi mal éclairé l'hiver.

A toutes ces problématiques, que répond la Direction ?

Cela est-il possible de rentrer à pied par la sortie parking du Cristolien lorsqu'on arrive du parking Esquirol, cela serait plus pratique que de faire le tour pour accéder à l'entrée principale ?

Concernant le futur logiciel d'optimisation des places de parking

Une communication est prévue début novembre 2023.

Concernant les parkings

La Gestion Immobilière va prendre contact avec la copropriété de ces deux parkings pour trouver des solutions (meilleur éclairage, ronde du gardien, etc.).

Concernant la possibilité de rentrer à pied par la sortie parking du Cristolien

Une étude doit être menée en amont concernant la sécurité des biens et des personnes avant de prendre cette décision.

CPS CPOS

La connexion informatique est trop longue encore pire en télétravail pour les agents du service.

Qu'est-il envisagé pour résoudre ce problème ?

Aucun ticket SAM n'a été transmis pour signaler ces difficultés : un point va être fait avec le responsable du service pour bien cerner la nature du problème rencontré.

Télétravail

Au PRCPS, des agents sont passés à 2 jours de télétravail par semaine, alors qu'avant ils étaient à 3 jours, on leur a indiqué que c'était une décision de branche ?

Qu'est-ce que cela signifie ?

D'autre part trop d'agents font remonter des appels téléphoniques trop fréquents lorsqu'ils sont en télétravail de la part de leur encadrement, des appels où ils doivent se justifier sur leur activité !

Les élus CFTC s'inscrivent en faux, le télétravail repose sur une relation de confiance, il doit s'effectuer dans les mêmes conditions que pour une journée sur site.

La réponse de la Direction ?

S'agissant du PRCPS

Il n'y a pas eu de décision de branche. L'attribution des jours de télétravail s'est faite en fonction des demandes des salariés, de leur autonomie et des besoins de continuité de présence sur site de l'activité.

Concernant les appels téléphoniques trop fréquents

Pendant les horaires de travail, les agents en télétravail doivent être joignables, à l'instar des agents réalisant leur activité sur site.

Horaires variables

Des négociations sont-elles prévues pour arriver plus tôt à 7h, arriver plus tard et partir plus tôt ?

A ce jour, il n'est pas envisagé de renégocier notre protocole horaires variables.

Boissy

Par rapport au futur déménagement du site, les agents s'interrogent, ou seront-ils positionnés au Cristolien ?

La salle du premier étage qui leur sera réservée est trop petite pour accueillir 70 agents.

La CFTC n'acceptera pas que les agents soient dispatchés dans l'immeuble au Cristolien par le biais du flex office.

D'autre part le temps de transport sera rallongé, à la sortie du tunnel la voie express pour aller à Créteil est saturée de 7h à 10h du matin.

La CFTC demande que des leviers exceptionnels soient mis en place pour aider les agents tant financièrement que dans leur quotidien pour mieux concilier leur vie au travail, pourquoi pas davantage de télétravail.

Qu'envisage la Direction pour ces problématiques.

Le projet d'intégration des agents du pôle de Boissy au sein du Cristolien fera l'objet d'une présentation pour avis au CSE dès lors que les modalités de réalisation du projet seront plus abouties.

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES ELUS FO

Les missions

Les élus FO souhaitent connaître le nombre de salariés qui assurent actuellement des missions dans d'autres services.

1 salarié est actuellement positionné en mission dans un autre service.

Les écrètements

Les élus FO souhaitent connaître le nombre d'heures écrêtées sur chacune des deux dernières plages horaires en distinguant les pôles et les niveaux de classification.

Les élus FO demandent le paiement ou la récupération de ces heures pour les salariés.

Voir les documents joints en annexe.

Les licenciements pour insuffisance professionnelle et pour inaptitude

Les élus FO souhaitent savoir si la Direction a procédé à des licenciements pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude depuis le mois dernier ? Si oui, combien ?

Des procédures sont-elles en cours ?

Depuis la CTR précédente, la direction n'a engagé aucune procédure visant à aboutir à un licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude.

A ce jour, aucune nouvelle procédure n'est en cours.

La PFS

Les élus FO persistent et demandent le rétablissement du parcours à la PFS.

La direction maintient sa réponse précédemment apportée, à savoir que les agents de la PFS peuvent postuler et faire valoir les compétences acquises sur l'ensemble des processus dès lors qu'ils disposent d'au moins 18 mois d'ancienneté dans la fonction. Aussi, la direction n'envisage pas de remettre en place le parcours de sortie de la plateforme de service et rappelle d'une part, que les CSAD ont des perspectives de carrières professionnelles au sein de la PFS, d'autre part, que des mobilités internes vers d'autres services de la caisse interviennent dans le cadre de vacances de postes.

La carte tisanerie et cafétéria

Les élus FO demandent des nouvelles de la carte prépayée permettant de payer des boissons, des en-cas, etc.

Le test de la carte prépayée n'a pas été concluant. Cependant, depuis le mois de mars 2023, pour les machines à café dans les tisaneries, un nouveau système de paiement dématérialisé disponible sur smartphone, Monyx Wallet, a été mis en place.

Les marchés concernant les prestataires de café prenant fin mi 2024, il sera tenu compte de ces remarques pour le prochain marché.

Le télétravail

***L'état des lieux des télétravailleurs**

Merci de compléter les données suivantes :

FIXES (à la semaine)

1 jour =

2 jours =

3 jours =

AU FORFAIT (à l'année)

45 jours =

70 jours =

100 jours =

***Les accords hors-OGETE**

Combien d'agents ont été attributaires du télétravail entre les deux dernières campagnes OGTE, soit au fil de l'eau ?

***Les « accords » partiels**

Combien d'agents ont vu leur nombre de jours de télétravail régresser à l'occasion de la dernière campagne ?

***Les formations**

L'accord prévoit des formations pour les télétravailleurs et aussi pour les managers de télétravailleurs. Quel est le détail de leur contenu ? Les formations ont-elles débuté ?

 **L'état des lieux des télétravailleurs**

FIXES (à la semaine)

1 jour = 39 agents

2 jours = 119 agents

3 jours = 182 agents

AU FORFAIT (à l'année)

45 jours = 54 agents

70 jours = 133 agents

100 jours = 182 agents

 **Les accords hors-OGETE**

La direction n'est pas en mesure de communiquer le nombre demandé.

 **Les « accords » partiels**

Dans le cadre de la campagne 2023-2024, 89 demandes ont fait l'objet d'un accord partiel.

 **Les formations**

Une formation spécifique pour les télétravailleurs est en cours d'ingénierie par le service développement des compétences. Elle commencera à être déployée aux nouveaux télétravailleurs au cours du dernier trimestre 2024. Cette formation devrait se dérouler en présentiel sur une demie journée avec pour finalité de :

- Rappeler les dispositions conventionnelles générales ;
- Rappeler les droits et les devoirs des télétravailleurs ainsi que les bonnes pratiques en matière de confidentialité et de SSI ;
- Apporter des conseils sur la conciliation vie privée et vie professionnelle ;
- Souligner l'importance de la posture de travail (ergonomie, geste à ne pas faire, etc.) ;
- Rappeler les contacts utiles à distance.

Une formation pour les managers de télétravailleurs sera proposée par un prestataire externe. Les objectifs seront notamment les suivants :

- Clarifier les règles du télétravail dans son équipe ;
- Tenir compte du cadre interne ;
- Communiquer sur les attendus en termes de comportement du télétravailleur ;
- Mettre en place les outils pour conserver la cohésion de l'équipe.

Le CMS de Choisy-le-Roi

***L'activité radiologie et échographie**

Un poste de manipulateur radio / écho est manquant sur les trois. Si un seul manipulateur est présent, il ne peut pas assurer les deux manipulations simultanément. Les médecins étant payés à l'acte, une perte financière est constatée parce que l'activité est bridée.

***Desmos**

La double-saisie Desmos + Uris reste nécessaire. La perte de temps est énorme. Cette situation perdure. Qu'a fait la Direction depuis l'implantation de Desmos pour régler les dysfonctionnements ?

En cas d'incident de paiement auprès du prestataire Desmos, le système se bloque avec un pop-up intrusif qui bloque le système pendant plusieurs minutes. Les élus FO demandent à la Direction de payer en temps et en heure.

Lorsque l'agent coche « urgence » sur le parcours de soins, l'assuré paye les pénalités à tort. Ce dysfonctionnement doit être corrigé rapidement.

***Scanners mobiles au niveau de l'accueil**

Les agents sont demandeurs de scanners mobiles pour numériser les cartes vitales et les ordonnances directement sur Desmos.

***Prises électriques au niveau de l'accueil**

Les prises électriques disponibles sont du côté des patients. Certains enfants jouent avec. La Direction comprend ce qu'il faut faire.

Concernant l'activité radiologie et échographie

La problématique a été identifiée.

Le poste en CDD pour le remplacement du manipulateur radio en absence a été publié.

Il n'a cependant pas été pourvu faute de candidats.

La planification de l'activité mise en place limite la perte de capacité de prise de rendez-vous.

La baisse d'activité constatée est due à une réduction de la demande, dans un contexte de concurrence d'un nouveau centre de radiologie privé récemment ouvert à proximité.

Concernant Desmos

Des points réguliers sont faits avec Desmos pour trouver des solutions aux problèmes remontés par l'encadrement. Certains dysfonctionnements peuvent être résolus rapidement, d'autres nécessitent des développements plus longs.

La Direction est très vigilante sur le bon paiement des factures dans les délais : le pop-up qui est apparu résultait d'une erreur du prestataire et a donc été supprimé dès le lendemain. En revanche, il est important de souligner que si celui-ci a effectivement été gênant il n'a ralenti les postes de travail que quelques secondes.

Sur le dernier sujet, nous faisons le point avec l'encadrement pour vérifier s'il s'agit d'une erreur de manipulation de l'agent ou d'un dysfonctionnement à régler avec Desmos.

Concernant les scanners mobiles au niveau de l'accueil

Cette solution est en cours d'expertise par les services supports concernés, afin d'envisager son inscription au budget d'investissement 2024.

Concernant les prises électriques au niveau de l'accueil

Le service travaux et maintenance va procéder à la pose de cache-prises sur les prises accessibles.

La pose de congés

Dans plusieurs services, les congés de la Toussaint n'ont toujours pas été validés. Les agents concernés sont en difficulté pour préparer leurs vacances. Les élus FO demandent que la situation soit résolue dans les plus brefs délais et qu'elle ne se reproduise pas.

Un message a été adressé aux coordonnateurs pour qu'une vigilance soit apportée à cette situation.

L'abri de la zone fumeur du Cristolien

L'abri est sale. Il y a notamment des toiles d'araignée. Certains agents ont peur des araignées.
Les élus FO demandent le nettoyage de l'abri.

Un nettoyage a été fait par un agent du service travaux et maintenance le 9 octobre 2023.